



QUESTIONS ET REPONSES SUITE A LA RÉUNION AVEC LE MINISTRE DU 13 MARS 2020

Spécial fermeture des établissements scolaires

A la demande de Jean Michel Blanquer, la CGT Educ'action a été reçue, tout comme les autres organisations représentatives, au ministère afin de faire le point sur la situation dans les établissements scolaires face au coronavirus.

Nous étions présents à cette réunion afin de clarifier la manière dont les personnels allaient accomplir leurs missions durant une période qui devrait aller jusqu'au mois d'avril.

Voici quelques éléments de réponses aux premières questions que nous nous posons toutes et tous, éléments fournis par le ministère lors de cette réunion. Attention, ces réponses sont loin d'être exhaustives et le ministère est lui-même encore dans un grand flou sur les prochaines semaines.

La CGT Éduc'action sera à vos côtés pour vous apporter les réponses les plus précises possibles au fur et à mesure mais surtout pour s'assurer que les hiérarchies intermédiaires se conforment bien aux préconisations ministérielles de souplesse pour les personnels.

Questions et réponses principales qui ont été abordées

Comment va-t-on permettre la continuité pédagogique ?

C'est l'enseignement à distance qui sera privilégié. Le CNED et l'ENT. Pour le CNED, la plateforme peut accueillir jusqu'à 5 millions d'inscriptions pour chaque niveau (primaire, collège, lycée)

Faut-il privilégier le télétravail ? Quels personnels doivent absolument être présents ?

OUI. Il faut privilégier le télétravail au maximum pour tous les personnels sauf les chef·fes d'établissement, les personnels de sécurité et d'entretien (pour des raisons d'hygiène).

Pour la CGT Éduc'action il est primordial que tous les personnels qui ne sont pas indispensables à la continuité administrative des établissements ne soient pas contraints à se rendre sur leurs lieux de travail

Qu'en est-il des personnels fragiles ?

Une liste de pathologie va paraître lundi pour que des personnels enseignants qui en souffrent soient placés automatiquement en télétravail. Pour les personnes les plus fragiles, ils doivent voir le médecin de prévention ou médecin habituel pour un arrêt de travail. Ils doivent se signaler aussi à l'administration. S'il y a difficulté à avoir un RDV avec un médecin, ce sont les Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) qui peuvent être prises.

Qu'en est-il des horaires de travail ?

Les horaires de télétravail ne peuvent pas être identiques aux obligations de service tout comme l'enseignement à distance ne peut pas remplacer le présentiel.

Qu'en est-il des élèves dont les parents sont des personnels soignants ?

Les élèves (au moins jusqu'en 4^{ème}) devront être accueilli·es en service minimum d'accueil, au plus proche d'établissements hospitaliers. Le schéma arrêté à ce stade est le suivant : les parents doivent prendre contact pour se signaler et l'accueil se fera sous justificatifs. Pour les modalités les plus cohérentes, le ministère dit vouloir se donner la semaine pour un dispositif le plus efficace.

On ne sait qui assure la restauration du midi pour ses enfants...

Les personnels AESH et AED doivent ils ou elles obligatoirement être présent·es ?

Non, pour les personnels AESH, les AED, ils sont en mesures conservatoires. Donc elles·ils ne sont pas tenu·es de venir

Qu'en est-il des instances de l'établissement (Conseil d'administration, conseil de classe...) ?

Il faut privilégier des conseils de classe en présentiel mais selon la décision du ou de la chef.fe d'établissement il peut être envisagé de faire les conseils de classe à distance.

Qu'en est-il des élèves en stage ?

Ils·elles pourront poursuivre leur formation sauf si celle-ci s'effectue dans des lieux interdits aux mineur·es comme les Ehpad. Les visites de stages doivent donc se faire.

Les internats sont-ils fermés ?

Oui sauf accueil des élèves qui n'ont pas pu se rendre à leur domicile (élèves étrangers, par exemple).

Notre télétravail va-t-il faire baisser notre salaire ?

Non. Il y a bien sûr, continuité totale des primes de tout genre. Idem pour les non-titulaires.



Voilà à ce jour de samedi 14 mars ce que nous pouvons donner comme réponses aux questions qui reviennent le plus souvent.

À ce jour, nous déplorons le manque de consignes claires de la part du ministre aux Recteurs ou Rectrices.

Nous considérons que le ministère doit donner dans les meilleurs délais des consignes claires et précises aux IEN et chef·fe·s d'établissement, pour éviter ces injonctions contradictoires et rétablir la sérénité pour faire face à cette crise épидémique majeure.

N'hésitez pas à nous faire remonter des situations dans vos établissements qui vous paraissent incohérentes ou ne répondant pas aux préconisations du ministère.

Les militant·es de la CGT Educ'action interviendront sur toutes les situations problématiques.